



# Vigilance partagée



# Rappel Sécurité - Vigilance Partagée

Dans une démarche de lutte contre les accidents du travail, nous voudrions rappeler un point fondamental de la sécurité qui est souvent oublié...

Malgré tous les efforts, des accidents subsistent encore !

L'amélioration passe par l'action de chacun au travers de la vigilance partagée.

Nous ne sommes pas des machines. Notre « fiabilité » peut être mise en défaut. Un moment d'inattention, par exemple, peut être à l'origine d'un accident.

**Votre intervention ou celle d'un collègue peut faire la différence.**





## Vigilance Partagée - Définition

La vigilance partagée est un acte **solidaire**. Elle consiste à être vigilant pour sa propre sécurité mais aussi pour celle des autres.





## Vigilance Partagée - Questions/réponses

*« J'ai du mal à m'occuper de ma sécurité...et il faut en plus s'occuper de celle des autres ? »*

Etre vigilant pour soi tout le temps est difficile. Chacun a son travail à faire ; il faut bien le faire et dans les délais !

**C'est précisément à cause de ces difficultés qu'il faut être solidaire.**



## Vigilance Partagée - Questions/réponses

*« Comment faire lorsque je veux agir auprès de quelqu'un qui prend un risque ? »*

Intervenir est un devoir. Il n'est pas nécessaire d'être directif ; mieux vaut faire réfléchir la personne en danger en lui faisant **découvrir les conséquences** de l'accident qu'il pourrait avoir.



## Vigilance Partagée - Questions/réponses

*« Peut-on me reprocher d'intervenir si je vois quelqu'un prendre un risque ? C'est peut-être un chef, un client ? »*

La vigilance partagée est une démarche portée par la hiérarchie ; la hiérarchie n'est pas à l'abri d'un oubli, d'un instant d'inattention !

Comme tous ceux qui s'engagent dans la démarche, le chef ou le client doit accepter pour lui la vigilance des autres.



## Vigilance Partagée - Questions/réponses

*« Certains ne s'impliqueront pas dans la démarche ? »*

La vigilance partagée est un **devoir**. On peut la rapprocher de **l'assistance à personne en danger** (disposition légale).

Il faut convaincre qu'il s'agit d'un acte de solidarité. Ne soyons pas indifférents ! Face au danger ne faisons pas l'autruche !



# Analyse de risques de dernière minute





# Questions à se poser

*Etape 1 : L'appréciation des risques*  
*Que peut-il arriver ? Le travail peut-il être fait en sécurité ?*





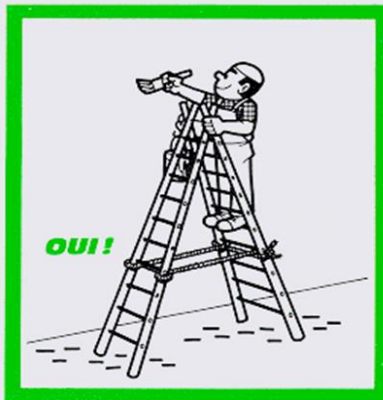
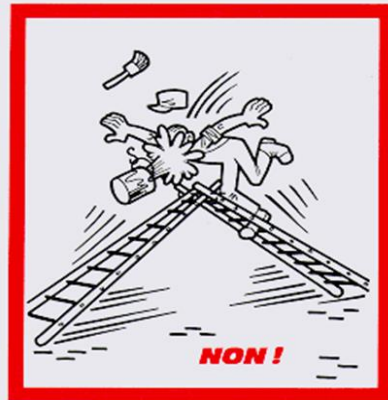
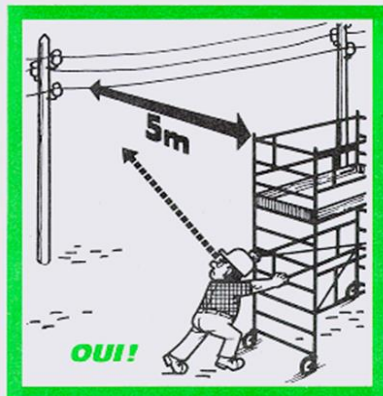
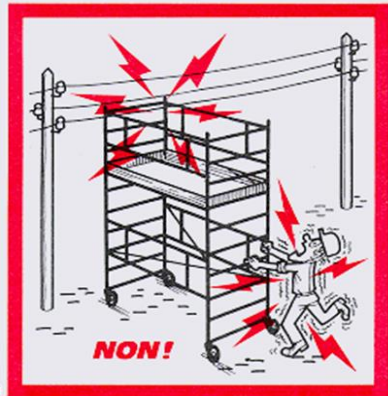
## Questions à se poser

*Etape 2 : Si risque, prise de mesures de prévention  
Comment le faire en toute sécurité ? Rechercher ensemble une solution...*





# Mesures de prévention





## Questions à se poser

### *Etape 3 : Exécuter le travail en sécurité*





# Objectifs



Zéro risque  
Zéro accident



# Accusé de réception

Responsable diffusion de la causerie :

<b>NOM Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Date</b>	<b>Signature</b>



# Accusé de réception

Responsable diffusion de la causerie :

<b>NOM Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Date</b>	<b>Signature</b>



# Accusé de réception

Commentaires et retours des participants à la TBM\* :

\*relater les réactions, remarques négatives ou positives, ... des participants suite à la TBM